

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

DÉCISION N° DEC_2024_0006

TARIFS DE VENTE DES AFFICHES ET DES ANCIENS FAUTEUILS DU CINEMA LE CHAPLIN

Le Maire de la commune Rive-de-Gier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122.22 et L2122.23 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL-2020-088 en date du 23 septembre 2020 autorisant la délégation de pouvoir au Maire, des attributions prévues à l'alinéa 2 de l'article L2122,22 sus-visé ;

Vu la décision DEC_2023_078 du 21 août 2023 fixant les tarifs des services communaux ;

Vu le déménagement du cinéma le Chaplin pendant la période des travaux de rénovation de celui-ci ;

Vu les braderies organisées pour déstocker les affiches et vendre les anciens fauteuils ;

Considérant la nécessité de fixer les tarifs pour la vente des affiches et des anciens fauteuils du cinéma le Chaplin ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De fixer les tarifs de vente des affiches et des anciens fauteuils du cinéma le Chaplin comme suit :

- Affiche grand format : 5 €
- Affiche petit format : 3 €
- Affiche tarif réduit : 1 €
- Fauteuil : 15 €

ARTICLE 2 : Monsieur le directeur général des services et madame la comptable publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Une copie en sera transmise à monsieur le préfet pour contrôle de légalité.